



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue mardi 4 octobre 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Les conseillers (ères) présents :

- Madame Johane Patenaude, conseillère au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame Christina Pinard, conseillère au poste #4
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gilles Drolet. Madame Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Le maire, Gilles Drolet constate le quorum à 18 heures et 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 septembre 2022

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 2.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2022
- 2.2 Remboursement du versement fait pour la démarche MADA
- 2.3 Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA
- 2.4 Autorisation du 2e versement à la Sécurité publique
- 2.5 Plieuse pour le bureau municipal
- 2.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021
- 2.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023
- 2.8 Achat du module « Élections » dans SYGEM;
- 2.9 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le réaménagement du bureau municipal

3. LÉGISLATION

- 3.1 Adoption du règlement 250-2022 tarif imposable lors d'un feu d'un non-résident

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Offre de location d'un camion-citerne

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1 Autorisation pour l'entretien hivernal du chemin Alfred
- 5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérances

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2022
- 5.2 Résolution no. 22-09-7646 à rectifier – Procès de bornage du lot 5 847 190
- 5.3 Demande à la CPTAQ – 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost)

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **Ouverture de la séance**

22-10-7666

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyée par Mme France Jutras
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

22-10-7667

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12
septembre 2022**

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude
Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents, le maire
s'abstenant de voter.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre
2022 soit adopté, tel que déposé par la directrice générale
adjointe et greffière.

ADOPTÉE

22-10-7668

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
15 septembre 2022**

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Johane Patenaude
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15
septembre 2022 soit adopté, tel que déposé par la directrice
générale adjointe et greffière.

ADOPTÉE

2. **Administration générale et finances**

22-10-7669

**2.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de
septembre 2022**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée aux membres
du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe atteste que les
crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bernier appuyé par M. Jean-Guy Levasseur et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 202 503.94 \$ soient autorisés et payés.

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Karine Rouleau, directrice générale adjointe, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes de septembre pour un total de 202 503.94\$.

ADOPTÉE

22-10-7670

2.2 Remboursement du versement fait pour la démarche MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby désire procéder avec la MRC des Appalaches pour la démarche MADA;

ATTENDU QUE la municipalité désire résilier la convention signée précédemment avec le ministre des Aînés et des proches aidants et par conséquent fermer le dossier;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Christina Pinard
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le remboursement du versement reçu de sept mille huit cent soixante-quinze (7875\$) au ministre des Finances.

ADOPTÉE

22-10-7671

2.3 Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA

Autorisation d'un signataire pour la démarche MADA

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour

l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité de Beaulac-Garthby désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Johane Patenaude
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

D'autoriser Mme Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière à signer au nom de la Municipalité de Beaulac-Garthby tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;

De confirmer :

QUE Madame Christina Pinard est l'élue municipale représentante des questions familles et aînés;

QUE Madame Karine Rouleau est représentante au niveau du milieu municipal;

QU'IL y a une représentante nommée d'un organisme municipal (Concert Action);

QU'IL y a une représentante nommée pour les personnes aînées ;

QU'IL y a une représentante nommée pour la famille;

ADOPTÉE

22-10-7672

2.4 Autorisation du 2^e versement à la Sécurité publique

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme Manon Jolin
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le 2^e versement à la sécurité publique au montant de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (94 997.00 \$).

QUE le maire, monsieur Gilles Drolet et la directrice générale adjointe, madame Karine Rouleau, soient autorisés à signer le chèque.

ADOPTÉE

22-10-7673

2.5 Plieuse pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT de nouvelles informations apportées concernant l'achat de la plieuse;

CONSIDÉRANT que le conseil désire acheter une plieuse répondant à nos besoins;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur

Appuyé par Mme Lise Bernier

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité reporte la décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

22-10-7674

2.6 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021

ATTENDU QUE le rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget 2021 a été déposé aux élus.es et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur la Commission municipale* prévoit que le rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception;

ATTENDU QUE le dépôt n'avait pas été déposé au conseil au moment opportun;

Sur proposition de Mme Christina Pinard

Appuyé par Mme Lise Bernier

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le rapport d'audit de conformité mentionné ci-dessus soit déposé tel que prescrit dans la loi.

ADOPTÉE

22-10-7675

2.7 Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023

ATTENDU QUE le rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 a été déposé aux élus.es et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE l'article 88 de la *Loi sur la Commission municipale* prévoit que le rapport doit être déposé à la première séance du conseil municipal qui suit sa réception;

ATTENDU QUE le dépôt n'avait pas été déposé au conseil au moment opportun;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme France Jutras
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter;

QUE le rapport d'audit de conformité mentionné ci-dessus soit
déposé tel que prescrit dans la loi.

ADOPTÉE

22-10-7676

2.8 Achat du module « Élections » dans SYGEM

CONSIDÉRANT la charge de travail importante durant les
périodes électorales;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme Manon Jolin
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité accepte la soumission au montant de 2950\$,
taxes en su pour le module « Élections » de SYGEM.

ADOPTÉE

22-10-7677

2.9 Autorisation de procéder à un appel d'offre sur invitation pour le réaménagement du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux postes seront sous peu
ouverts à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL aura un manque d'espace dans les
bureaux actuels;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Lise Bernier
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe, Mme
Karine Rouleau, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour
le réaménagement du bureau municipal.

ADOPTÉE

3. Législation

22-10-7678

3.1 Adoption du règlement 250-2022 portant sur le tarif imposable lors d'un feu de véhicule d'un non-résident

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean-Guy Levasseur a donné
l'avis de motion relative au règlement 250-2022 portant sur le tarif
imposable lors d'une intervention du service incendie de la Régie
des rivières pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule
appartenant à un non-résident du territoire desservi par la Régie
des rivières lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie électronique du règlement plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance et que ces derniers renoncent à la lecture complète ;

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil adopte le règlement 250-2022 sur le tarif imposable lors d'un feu de véhicule d'un non résident.

QUE le règlement 250-2022 soit acheminé à M. Stéphane Laroche à la Régie des rivières et publié sur le site Internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

4. Sécurité publique

22-10-7679

4.1 Offre de location d'un camion-citerne

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne de la municipalité de Beaulac-Garthby n'est pas en état de fonctionner;

CONSIDÉRANT QU'IL est primordial d'avoir au moins un camion en état de marche;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Lise Bernier
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité accepte la proposition de location d'un camion-citerne auprès de la municipalité de Weedon au coût mensuel de 3000\$ d'ici à ce que la municipalité soit dotée adéquatement d'un camion-citerne.

ADOPTÉE

5. Travaux publics, transport et voirie

22-10-7680

5.1 Autorisation pour l'entretien hivernal du chemin Alfred

ATTENDU QUE le 13 septembre 2006 le conseil a adopté la résolution 06-09-2448 par laquelle l'entretien hivernal du chemin Alfred était refusé;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment eu une nouvelle demande afin que le chemin Alfred soit entretenu pendant la saison hivernale;

ATTENDU QU'après vérifications, il appert que le chemin Alfred répond aux normes afin de pourvoir à son entretien hivernal de manière sécuritaire;

ATTENDU QU'à la connaissance du conseil, il n'existe aucune politique empêchant l'entretien hivernal du chemin Alfred;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme Manon Jolin
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise l'entretien hivernal du chemin Alfred à compter de l'adoption de la présente résolution;

QU'instruction soit donnée à la direction générale de faire le nécessaire afin que le service de voirie ajoute le chemin Alfred à la liste des chemins municipaux entretenus pendant la saison hivernale;

ADOPTÉE

22-10-7681

5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérance

ATTENDU QUE la municipalité doit renouveler le contrat de déneigement pour la saison 2022-2023 des chemins de tolérance de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder par appel d'offres sur invitation par souci de transparence;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme France Jutras
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe, Mme Karine Rouleau, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins de tolérance.

ADOPTÉE

6. Aménagement, urbanisme et développement

6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2022

L'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Jean-Marc Goulet, a déposé la liste des permis octroyés entre le 6 septembre et le 23 septembre 2022.

Trente-quatre (34) permis ont été donnés durant cette période pour une valeur d'un million quatre cent deux mille dollars (1 402 000,00\$).

Pour l'année 2022, deux cent deux (202) permis ont été donnés pour une valeur des travaux de cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars (5 555 525,00\$).

Cette liste est déposée aux membres du conseil pour information.

ADOPTÉE

22-10-7682

6.2 Résolution no. 22-09-7646 à rectifier – Procès de bornage du lot 5 847 190

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 22-09-7646 autorisait Mme Gagné à signer le procès de bornage du lot 5 847 190;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cynthia Gagné n'est plus à l'emploi de la municipalité;

Sur proposition de Mme Johane Patenaude

Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE le conseil autorise Mme Karine Rouleau, directrice générale adjointe de la municipalité à signer le procès de bornage du lot 5 847 190.

ADOPTÉE

22-10-7683

6.3 Demande de la CPTAQ – 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost)

ATTENDU QUE la demande de la cie 9073-3841 Québec inc. (Yvan Prévost), déposée au bureau municipal de Beaulac-Garthby le 24 août 2022, pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal pour procéder à l'examen de la demande;

ATTENDU QUE la réglementation de la municipalité permet la construction d'un bâtiment résidentiel à condition que le bâtiment résidentiel existant soit démoli avant l'émission du permis de construction de la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants ne serait pas affecté négativement par une autorisation de la commission;

ATTENDU QUE les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ne s'en trouveraient pas affectés et qu'une autorisation n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles et forestières environnantes existantes et en développement;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et le milieu agricole environnant ne s'en trouveraient pas affectés;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaiterait relocaliser la nouvelle résidence;

ATTENDU QUE les services desservant la résidence seraient éloignés du cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'a aucun établissement de production animale qui pourrait être affecté par une autorisation de la commission;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire s'abstenant de voter;

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby certifie que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur et recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter ladite demande, et ce pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

ADOPTÉE

7. Période de questions

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents :

- Location du camion-citerne
- Réaménagement du bureau municipal
- Demande de l'ordre du jour sur Facebook
- Poste de direction générale
- Déneigement chemins de tolérances

8. Certificat de crédits suffisants

Je, Karine Rouleau, directrice générale adjointe et greffière, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-10-7684

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude
Et résolue à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le
maire s'abstenant de voter de lever l'assemblée à 19 h 08.

Gilles Drolet,
Maire

Karine Rouleau,
Directrice générale adjointe et
greffière

**Je, Gilles Drolet maire, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.**